



Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 085-200072882-20250317-2025D40-DE



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

ACTI'VIE ENTREPRISES

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'Association)

Entreprise : COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE
Activité : COLECTIVITE LOCALE

Nombre de salariés : 120

Représenté par : PLISSONNEAU Prénom : GUY

Adresse / 24 RUE DES LANDES

Code Postal : 85170 Ville : LE POIRE SUR VIE

Tél : 02 51 31 08 60 E-mail : eco@vieetboulogne.fr

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association ACTI'VIE ENTREPRISES

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'Association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à la disposition dans les locaux de l'Association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'Association et accepte de verser ma cotisation pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation **2025** est de **300,00 €** (trois cents euros), et **150 €** (cent cinquante euros) pour un deuxième adhérent de la même entité, payable par virement ou chèque **AVANT le 28 février 2025**.

Fait à LE POIRE SUR VIE le

Signature

Bulletin à retourner complété par mail à diagonale01@diagonale-architectes.com ou par courrier avec votre chèque à **DIAGONALE – 2 rue Gustave Eiffel – 85170 Le Poiré sur Vie**

Association : CLUB D'ENTREPRISES ACTI'VIE
C/o DIAGONALE, 2 rue Gustave Eiffel – 85170 Le Poiré sur Vie
Déclarée à la Préfecture de La Roche sur Yon sous le numéro W852006160

COTISATION D'ADHÉSION (à remettre à l'adhérent) À remplir par l'Association

Reçu la somme de 600 € (3adhérents) au titre de la cotisation 2025.

ENTREPRISE : COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

Représentée par : NOM et Prénom : PLISSONNEAU

GUY.....

Adresse

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à Le.....

Le Président (ou son représentant)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association